



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### statistiques

Question écrite n° 55745

#### Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la défense de lui donner des indications sur le service de la gendarmerie chargé de la protection des personnalités. Il souhaite connaître les critères selon lesquels une protection est attribuée à une personnalité, ainsi que le nombre de personnalités ainsi protégées par les forces de gendarmerie, le nombre d'agents affectés à ce service et le coût que représente ce service pour les années 2003 et 2004.

#### Texte de la réponse

Au sein de la gendarmerie nationale, la protection des personnalités est assurée principalement par deux unités du groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale : le détachement « gendarmerie » du groupe de sécurité de la Présidence de la République et l'escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale. Des gendarmes détachés participent également à cette mission en opérations extérieures. En France, l'attribution d'une protection à une personnalité est décidée en fonction d'un classement effectué par l'unité de coordination de lutte antiterroriste, qui prend en compte le niveau de la menace terroriste sur le territoire national et l'importance de la personnalité concernée. A l'étranger, la protection d'une personnalité dans les pays sensibles est assurée à la demande du ministère des affaires étrangères. Dans ce cas, le coût afférent est supporté par ce ministère. De même, le coût de la protection accordée aux personnalités est supporté par l'Organisation des Nations unies lorsqu'elle est à l'origine de la demande, dans le cadre d'interventions sur les théâtres d'opérations extérieurs. Les effectifs de la gendarmerie affectés à la protection permanente ou temporaire des personnalités pour les années 2003 et 2004, ainsi que le nombre de personnalités concernées en France et à l'étranger, et le coût des frais de déplacement engendré par les missions de protection en France figurent dans le tableau suivant :

| ANNÉE                                    | NOMBRE DE personnalités protégées | EFFECTIFS (1) AFFECTÉS à la protection des personnalités en France/coût des frais de déplacement | EFFECTIFS (1) AFFECTÉS à la protection des personnalités hors du territoire national |
|------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 2003                                     | 169                               | 47/217 181 EUR                                                                                   | 114                                                                                  |
| 2004                                     | 136                               | 33/151 185 EUR                                                                                   | 102                                                                                  |
| (1) Effectifs en équivalent temps plein. |                                   |                                                                                                  |                                                                                      |

#### Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription** : Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 55745

**Rubrique** : Gendarmerie

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée le** : 25 janvier 2005, page 662

**Réponse publiée le** : 3 mai 2005, page 4570